

**MAIRIE LE PIN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le vingt six septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence du maire, Raymond BONNOT.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 14 septembre 2016

**PRESENTS** : M. BONNOT Raymond – M. DECERLE Alain – M. BERTHIAUD Michel – Mme SAVRE Sylvie – M. PASCOT Olivier - M JARDIN Pascal – M. LAPANDRY Damien

**ABSENTS** : M. TIXIER Arnaud - Mme TUDURY Marianne - Mme GEVAUDAN Aurélie (excusés)

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 07

Nombre de Conseillers votants : 07

**REVISION DES TARIFS DES REPAS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DE LA CANTINE SCOLAIRE**

M le Maire a proposé à l'ensemble du conseil municipal de réviser les tarifs des repas de l'accueil de loisirs et de la cantine scolaire.

Actuellement, le restaurant nous facture les repas 3.30 € pour les repas témoins et les enfants et 4.02 € pour les adultes. L'ensemble du conseil municipal a décidé d'augmenter la facturation par le restaurant à 3.35 € pour les repas témoins et les enfants et 4.07 € pour les adultes et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nous facturons actuellement les repas de la cantine scolaire à 3.06 € aux enfants et à 4.10 € aux adultes. L'ensemble du conseil municipal a décidé d'augmenter la facturation de la cantine scolaire à 3.11 € aux enfants et à 4.15 € aux adultes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'accueil de loisirs facture les repas servis à l'accueil de loisirs 3.50€. L'ensemble du conseil municipal a décidé d'augmenter cette facturation à 3.55 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

-----  
**CHANGEMENT DES HORAIRES DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE**

M Le Maire et l'ensemble du conseil ont accepté la demande de changement d'horaires de la mairie et de l'agence postale. A compter du 22 août 2016, les horaires de la mairie et de l'agence postale seront donc les suivantes :

Semaine paire

**La mairie est ouverte les :**

- Lundi : 14H00/17H00
- Mardi : 8H30/12H00 – 14H00/17H30
- Mercredi : 8H30/12H00
- Jeudi : 8H30/12H00
- Vendredi : 8H30/12H00 - 14H00/17H30
- Samedi : 8H30/12H00

**L'agence postale est ouverte les :**

Semaine impaire

**La mairie est ouverte les :**

- Lundi : 14H00/17H00
- Mardi : 8H30/12H00 – 14H00/17H30
- Mercredi : 8H30/12H00 - 14H00/17H30
- Jeudi : 8H30/12H00
- Vendredi : 8H30/12H00 - 14H00/17H30

**L'agence postale est ouverte les :**

- Lundi : 14H30/17H00
- Mardi : 9H00/12H00 – 14H30/17H30
- Mercredi : 9H00/12H00
- Jeudi : 9H00/12H00
- Vendredi : 9H00/12H00 - 14H30/17H30
- Samedi : 9H00/12H00

- Lundi : 14H30/17H00
- Mardi : 9H00/12H00 – 14H30/17H30
- Mercredi : 9H00/12H00 – 14H30/17H30
- Jeudi : 9H00/12H00
- Vendredi : 9H00/12H00 - 14H30/17H30

---

---

### **MISE EN PLACE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS**

M Le Maire a informé le conseil municipal que les entretiens individuels du personnel devront être effectués au cours du mois d'octobre.

M. Le Maire Raymond Bonnot, M. le premier adjoint Alain Decerle ainsi que M. le second adjoint Pascal Jardin seront présents à ces entretiens qui se dérouleront le jeudi 06 octobre 2016 en salle de réunion sur le schéma suivant :

- 8h30 : Guillaume MOREAU
- 9h00 : Cassandra SILVA CARVALHO
- 9h30 : Hélène COURRIER
- 10h30 : Marie-Cécile PIERRON
- 11h00 : Béatrice LOCTOR
- 14h00 : Caroline RUMILLY

---

---

### **MATERIEL EN COMMUN AVEC LA COMMUNE DE SAINT LEGER SUR VOUZANCE**

M Le Maire a informé le conseil municipal que la dernière réunion concernant le matériel en commun avec la commune de Saint Léger sur Vouzance avait eu lieu. La commune de Saint Léger sur Vouzance devra facturer 3250 € le matériel vendu à la commune de Le Pin ; et la commune de Le Pin devra facturer 1450 € le matériel vendu à la commune de Saint Léger sur Vouzance.

---

---

### **DIVERS**

- M. Le Maire a informé le conseil municipal que les villages de la commune allaient être numérotés et que les habitants de ces derniers allaient être prévenus de leur nouvelle adresse par courrier.

- M. Le Maire a informé le conseil municipal que le stade était à présent entièrement démantelé.

- M. le premier adjoint a informé le conseil municipal du projet de construction de « logements adaptés » sur la commune du Donjon.

- L'ensemble du conseil municipal a abordé l'organisation de l'apéritif offert aux participants de la marche prévue par l'association Vouzance et Loire.

- Le conseil municipal s'est mis d'accord sur le changement du drapeau français et du drapeau européen présents à l'école maternelle du Pin.